

VITE! IL ME FAUT
LE RAPPORT SUR
LE STRESS AU TRAVAIL!



VOILÀ
VOILÀ!...



Les risques psychosociaux...

Tout le monde en parle

Les risques psychosociaux dans le monde du travail; depuis trois ans, tout le monde en parle!

Pour autant, entre lubie, obligation réglementaire et nécessité, il est quelquefois difficile de faire la part des choses...

Espaces naturels braque le projecteur sur cette nouvelle notion (en abrégé, RPS): quelles obligations recouvre-t-elle, quels devoirs implique-t-elle pour les partenaires sociaux? Comment notre monde professionnel se l'approprie-t-elle?

EN SAVOIR PLUS

- www.travailler-mieux.gouv.fr/les-RPS-c-est-quoi.html
- *Risques psychosociaux au travail. Vraies questions. Bonnes réponses. Liaisons sociales – Violences travail environnement.* Éditions Liaisons. Juin 2008.

Bilbao, 8 octobre 2004, dans un accord cadre, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail rappelle: « Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes [imposées par] son environnement et [celles] qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. [...] Le processus d'évaluation des contraintes et des ressources [est] d'ordre psychologique [cependant] les effets de stress [...] affectent la santé physique, le bien-être et la productivité. »

Autant de raisons d'évaluer les risques psychosociaux dans chaque organisation afin d'anticiper les difficultés de santé tant pour le salarié que pour l'entreprise. Un plan d'action doit en découler qui vise à améliorer les conditions de travail et, par là même, la productivité de l'entreprise.

Le caractère plurifactoriel des risques psychosociaux est mis en évidence dans une littérature scientifique foisonnante. Quatre grandes familles de facteurs sont à retenir:

- **les exigences du travail** et son organisation, à savoir: autonomie dans le travail, degré d'exigence au travail en matière de qualité et de délais, vigilance et concentration requise, injonctions contradictoires;
- **le management** et les relations de travail: nature et qualité des relations avec les collègues, les supérieurs, reconnaissance, rémunération, justice organisationnelle;
- **la prise en compte des valeurs** et attentes des salariés: développement des compétences, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, conflits d'éthiques;
- **les changements de travail**: conception des changements de tout ordre, nouvelle technologie, insécurité de l'emploi, restructuration. Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doivent donc aborder ce questionnement sans tabou et sous ces quatre angles. Les espaces de parole doivent être recherchés et organisés. ●

Bernard Commandré Aten. Chargé de formation. Conseiller prévention. bernard.commandre@espaces-naturels.fr